

## Commune de LE TARTRE-GAUDRAN

Informations sur les risques naturels et technologiques  
pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° SIDPC/2021-025

du 22 / 06 / 2021

mis à jour le

### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui  non

<input type="text"/>	date	<input type="text"/>
<input type="text"/>	date	<input type="text"/>
<input type="text"/>	date	<input type="text"/>

<input type="text"/>	aléa	<input type="text"/>
<input type="text"/>	aléa	<input type="text"/>
<input type="text"/>	aléa	<input type="text"/>

<input type="text"/>
<input type="text"/>
<input type="text"/>

Les documents de référence sont :

DDRM

Consultable sur Internet   
Consultable sur Internet

### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPRt ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui  non

<input type="text"/>	date	<input type="text"/>
<input type="text"/>	date	<input type="text"/>
<input type="text"/>	date	<input type="text"/>

<input type="text"/>	effet	<input type="text"/>
<input type="text"/>	effet	<input type="text"/>
<input type="text"/>	effet	<input type="text"/>

<input type="text"/>
<input type="text"/>
<input type="text"/>

Les documents de référence sont :

<input type="text"/>
<input type="text"/>
<input type="text"/>

Consultable sur Internet   
Consultable sur Internet   
Consultable sur Internet

### 4. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques miniers [ PPRm ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR m

oui  non

<input type="text"/>	date	<input type="text"/>
<input type="text"/>	date	<input type="text"/>

<input type="text"/>	effet	<input type="text"/>
<input type="text"/>	effet	<input type="text"/>

<input type="text"/>
<input type="text"/>

### 5. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte zone 5  Moyenne zone 4  Modérée zone 3  Faible zone 2  Très faible Zone 1

pièces jointes

### 5. Cartographie, remarques et observations

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

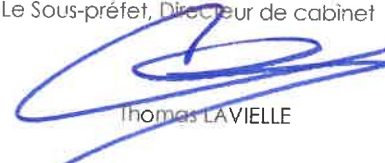
Pour le risque de pollution des sols, consulter le site de la DRIEAT, <http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/>

### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail [www.prim.net](http://www.prim.net) dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date de parution :

Pour le Préfet,  
Le Sous-préfet, Directeur de cabinet

  
Thomas LAVIELLE